

*leparisien.fr/yvelines-78/rien-ne-va-plus-entre-le-maire-de-versailles-et-le-conseil-departemental-03-04-2018*

D'habitude si mesuré, François de Mazières vide son sac. Le maire (divers droite) de Versailles s'estime maltraité par le conseil départemental depuis quelques semaines, et plus particulièrement par son président (LR), Pierre Bédier. « Je demande l'équité, la transparence et le respect des maires qui reflètent le choix des électeurs et non pas celui de plaire ou de ne pas plaire au président du département », lâche-t-il dans une colère froide.

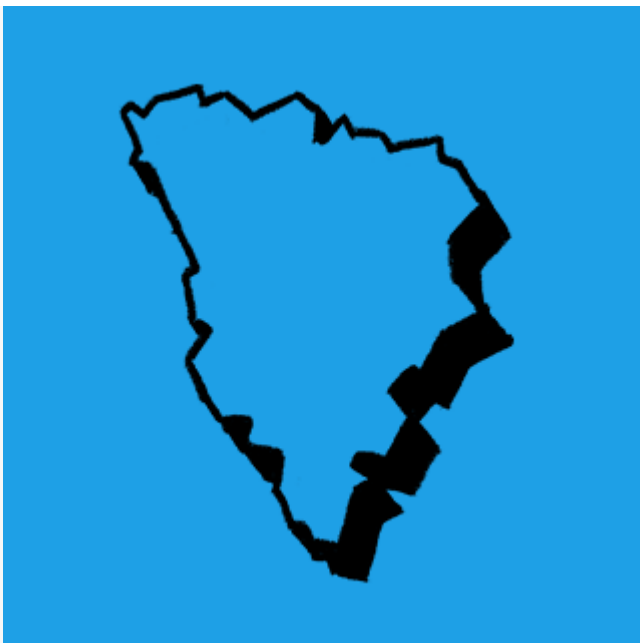
Selon lui, cet ostracisme prendrait racine dans le dossier de [l'aménagement de l'ex-caserne Pion](#). « Nous avons sélectionné Icade (NDLR : émanation de la Caisse des Dépôts et Consignations) à l'unanimité. Le projet porté par [Citallios \(NDLR : aménageur présidé par Pierre Bédier issu de la fusion des sociétés d'économie mixte du 78 et du 92\)](#) n'était pas le mieux disant et ne reflétait pas la diversité de logements que nous voulions, indique le maire de Versailles. Bédier voulait que ce dossier soit retenu. A partir de ce refus, il m'a dit qu'il ne travaillerait plus avec Versailles mais j'ai mis cela sur le compte d'une humeur passagère... »

**« Je me fais l'avocat de tous les autres maires qui ne veulent plus vivre sous pression »**

Mais les escarmouches n'en restent pas là. François de Mazières pointe, le 23 mars, une subvention de 18 000 € retirée pour sa ville au titre du Schéma de l'Eau. Quelques jours plus tard, « le président Bédier m'a dit que nous n'aurions pas droit au [dispositif mis en place par le département pour les villes carencées en logements sociaux](#) et que ce n'était pas discutable », ajoute-t-il. Plus récemment encore, son directeur général des services (DGS) reçoit un coup de fil du département. « On lui a dit qu'ils avaient pour instruction de ne plus passer par le maire de Versailles... C'est intolérable! », s'énerve François de Mazières.

Le maire pointe aussi un dossier où les « habitants trinquent », celui du déménagement provisoire de la crèche La Clé des Champs, dans des locaux du département, rue de Fontenay. Un projet aujourd'hui avorté, en raison de cette discorde, selon lui.

Bien qu'accompagné de Pascal Thévenot, le maire LR de Vélizy, qui a signé [une tribune hostile à la candidature de Pierre Bédier](#) à la présidence de la fédération LR des Yvelines, François de Mazières assure qu'il ne veut pas s'enfermer dans cette dissension au sein d'un parti auquel il a été seulement apparenté lorsqu'il était député entre 2012 et 2017.



## Newsletter L'essentiel du 78

Un tour de l'actualité des Yvelines et de l'IDF  
S'inscrire à la newsletter [Toutes les newsletters](#)

« Je suis le maire de la plus grande ville des Yvelines, insiste-t-il. Je me fais l'avocat de tous les autres maires qui ne veulent plus vivre sous pression et se faire imposer par le département des projets, notamment de densification de logements, dont ils ne veulent pas ». « On en parle dans toutes les assemblées, y compris dans le Mantois, ajoute Pascal Thévenot. Beaucoup de maires ont des budgets de plus en plus restreints. Il y a des collectivités qui ne peuvent pas se passer des subventions du département... »

## Pour le conseil départemental, « aucune ville n'est blacklistée »



Pierre Bédier, le président LR du conseil départemental des Yvelines, récusé les accusations de Versailles. LP/L.M.

Pierre Bédier a répondu, via son cabinet, aux accusations du maire de Versailles, dont, dit-on dans son entourage, il n'a cure. Il estime d'abord que le département n'est pas un « guichet » et qu'en tant que « comptable » des deniers publics, il juge « tous les dossiers » sans dire « forcément » oui ou non.

A propos des aménagements de la caserne Pion, il rappelle que Versailles ne remplit les conditions de la loi SRU (*NDLR : 25 % de logements sociaux*) et que la politique d'urbanisme du maire « gaspille » le foncier disponible.

« Dans ce projet, Versailles met 150 logements sociaux, soit 25 de plus que son obligation, alors qu'elle pourrait monter à 50, explique-t-on au conseil départemental. Si le maire de Versailles veut se retrouver sous tutelle préfectorale sur ce sujet, qu'il en prenne le risque ! »

### **La menace d'une attaque en diffamation**

Même tonalité à propos de la politique d'aide aux communes carencées. « Notre délibération du 30 mars indique que les 19 communes concernées, dont Versailles, y seront éligibles », précise-t-on dans l'entourage de Pierre Bédier. Il est donc « faux », selon eux, de dire que « Versailles serait blacklistée ». Pas plus que ne l'est Vélizy, dont le futur échangeur de la A86 et la reconstruction du collège Maryse-Bastié sont financés en partie par le département. Et les collaborateurs du président de conclure, en évoquant la possibilité de faire appel à la justice « en cas de diffamation à son encontre ». Cela suffira-t-il à calmer les frondeurs ?